

Consultation relative à la modification de l'ordonnance sur les banques (autorisation FinTech)

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous remercions le Département fédéral des finances d'avoir bien voulu consulter le canton de Neuchâtel sur la modification de l'ordonnance sur les banques (autorisation FinTech).

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés et nous permettent de vous faire part de nos observations.

Nous sommes favorable à la modification de l'ordonnance sur les banques qui vise à permettre aux entreprises FinTech opérant en dehors du champ d'activité principal des banques, d'accepter des dépôts du public jusqu'à concurrence de 100 millions de francs, sous certaines conditions. Cette modification leur ouvre, dès lors, l'accès au marché.

La présente révision n'a pas d'impact direct sur les finances publiques.

En effet, ces allègements vont offrir la possibilité aux entreprises FinTech présentes sur notre territoire d'accroître leurs capacités innovatrices et renforcer notre attractivité en matière de services, et ainsi apporter un complément diversifiant notre tissu économique principalement orienté sur l'industrie d'exportation.

Nous avons par ailleurs consulté la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN), qui nous a informé ne pas être impactée par cette modification dans la mesure où elle dispose déjà d'une licence bancaire et qu'aucune modification pour ce type d'établissement n'est contenue dans les documents soumis.

En vous remerciant de l'attention portée au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 19 septembre 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND